



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le 21 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE, Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MAYAU, MACHEFERT, Mmes TURGNE, BOURSIQUOT, SIGNAT, BETIZEAU, Mrs GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD R., BUREAU, GRADAIVE, MICHAUD J., FRANCOIS, LOUVET, BACHEREAU, MAJEAU, MOREAU, AUBERT, LE POULIQUEN, POCH, DRUGEON, ROULIN, GRELAUD, LOURDE, GAILLOT, LUTARD, BERNARD, CHOTARD, RAFFE.

Excusés : Mme MILLERAND, M RAGEAU (remplacée par Mme BORDAS)

Date de la convocation : 13 février 2013

Présents : 35.

Secrétaire de séance : Olivier MACAUD

Avant d'ouvrir ce Conseil Communautaire, Monsieur le Président accueille :

✓ Messieurs Gilles PARISI, Directeur Général du syndicat de Voirie, et Monsieur Alain BRILLANT, technicien, pour la remise d'un classeur à chaque Maire de l'inventaire de leur voirie communale. Monsieur le Président de la Communauté de Communes recevant un classeur comprenant toutes les communes et la voirie communautaire.

✓ Monsieur Sébastien DESCATOIRE, technicien au Pays de la Saintonge Romane, en charge du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) mis en place sur notre territoire. Cette action portée par le Pays en collaboration avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a pour but de subventionner les améliorations et la valorisation de l'habitat. Il convient de relancer la communication sur cette action car à ce jour seulement 13 dossiers, dont 5 pour notre CDC, ont été validés sur un objectif de 60.

Après avoir remercié les intervenants, Monsieur le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION PV du 3 DECEMBRE 2012

Adopté à l'unanimité.

2. LES RYTHMES SCOLAIRES

En préambule, Monsieur le Président rappelle les grands axes et dispositions à prendre pour cette réforme déclinés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui modifie les rythmes scolaires actant les directives de la loi « Refondation de l'Ecole ».

Ce qui ne change pas	Ce qui change
	9 demi-journées dont le mercredi
36 semaines par an	Journées de 5 H 30 maxi soit 24 H/semaine
24 heures hebdomadaires pour les élèves	Des demi-journées de 3 H 30 maxi
27 heures hebdomadaires pour les enseignants	Pause méridienne : 1 H 30 minimum
108 heures annuelles hors du groupe classe	Activités pédagogiques : 45' à 1 H par jour

Mise en place : Aides financières possible pour la rentrée 2013 :

- Forfait de 50 € par élève
- Majoration de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSR cible

Mise en place 2014 : Aide financières pour la rentrée 2014

- Pas de forfait
- Majoration de 45€ par élève

Les communes doivent **avant le 9 mars** informer par courrier le Conseil Général de leur choix sur la date de mise en place et **avant le 31 mars**, toujours par courrier, l'Education Nationale (DASEN).

La continuité éducative **entre** les projets des écoles et des établissements **et** les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire se décline au travers du projet éducatif territorial (**PEDT**) élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale.

Pour Sylvain BARREAUD, la nécessité d'une position commune pour 2014 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes s'impose, même si certaines spécificités (absence de transports scolaires par exemple) pourraient inciter certaines communes à se positionner différemment. A titre personnel, il est favorable au samedi matin. Ceci dit, le délai par rapport aux dates butoirs des 9 et 31 mars ne permet pas d'apporter les solutions à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires. Hormis les modalités organisationnelles des activités, des repas, de l'encadrement (qualification des agents) des heures péri-éducatives, du financement et du soutien de la CAF, l'obligation de bâtir un Plan d'Education Territorial (PEDT) élaboré après concertation entre les enseignants, les familles et les collectivités nous mettent devant l'impossibilité de mettre en place cette réforme pour la rentrée 2013. Enfin, qu'en sera-t-il de la pérennisation du fonds d'aide de 250 millions d'euros promis par le gouvernement, sachant qu'il sera alimenté par un prélèvement sur les dotations aux collectivités. Il y a là une double peine pour les communes qui ne peuvent mettre en place une telle réforme. La crainte d'une école à deux vitesses est mise en avant par les élus.

De plus, se pose le problème des ALSH de notre territoire quant à leur fonctionnement devenu impossible le mercredi matin et de fait du devenir des animateurs sur cette tranche horaire.

Enfin, cette réforme ne traite pas de la qualité de l'enseignement apporté aux enfants et remet en question les messages qui, il y a 4 ans, nous expliquaient les méfaits d'une semaine scolaire sur 4,5 jours !!!!!

Monsieur le Président sollicite la position de chaque Maire même si les Conseils Municipaux n'ont pas encore délibéré

❑ TRIZAY : Monsieur DOUBLET est en accord avec les propos du Président et sur une mise en place pour 2014. Il confirme qu'au plan national la tendance se porte sur une mise en place pour 2014 (seulement 15 grandes villes y seraient favorable) eu égard aux arguments avancés par Sylvain BARREAUD. Au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Charente-Maritime, cette tendance se confirme et 90% des communes l'envisageraient pour 2014. Il précise que pour le Conseil Général le choix du samedi matin serait encore plus lourd financièrement au titre des transports scolaires.

❑ SAINT PORCHAIRE : Jean-Claude GRENON est favorable à 2014 dans la mesure où le sujet n'a pas été abordé en conseil d'école d'autant plus que les enseignants sont en vacances et qu'il est de ce fait carrément impossible de bâtir un PEDT en quelques jours. Il estime que cette réforme n'a pas été réfléchi. Il est favorable à une mise en place le samedi matin sans sous-estimer les difficultés pour les familles « éclatées ». Il est favorable à une réduction de la durée des vacances d'été.

❑ SAINTE RADEGONDE : Monique RIVIERE estime que le choix du samedi matin serait plus judicieux car il impacterait moins les organisations en place et préconise 2014. Elle rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue « l'intérêt de l'enfant » et partage l'avis de réduire les grandes vacances.

❑ SAINTE GEMME : Pour Guy DRUGEON le choix n'est pas arrêté même si les enseignants et les familles préconisent 2013. Sa commune n'est pas concernée par les transports scolaires. Il acceptera une décision commune au niveau de la CDC.

❑ SAINT SULPICE D'ARNOULT : tout en précisant que le choix sera fait au niveau des 3 communes composant le RPI, Liliane SIGNAT fait part du refus des enseignants de sa commune pour 2013 et se dit favorable à 2014. Elle rejoint ses collègues sur la préférence du samedi matin.

❑ LA VALLEE : Idem pour Jean-Paul GAILLOT pour le choix au niveau du RPI. Il est favorable pour 2014 comme pour une mise en place le samedi matin et une réduction des grandes vacances.

❑ PLASSAY : Idem pour Patrice BACHEREAU pour le choix au niveau du RPI. Il est favorable pour 2014 tout en considérant que cette réforme demande des efforts aux communes sans réel apport pour les enfants.

❑ BALANZAC : Idem pour Dominique BERNARD pour le choix au niveau du RPI. A titre personnel, il se prononce pour 2014 et pour le samedi matin.

❑ NANCRAS : Idem pour Jean-Pierre CHOTARD qui partage la position de son collègue de Balanzac. Il se dit également favorable à une augmentation du temps scolaire par une diminution de la durée des grandes vacances.

❑ NIEUL LES SAINTES : Pour Denise TURGNE le choix du samedi matin s'impose dans la mesure où il ne désorganisera pas les ALSH. Elle préfère à titre personnel une mise en place en 2014.

❑ GEAY : Pour Jacky MICHAUD le problème se pose au niveau de la réduction continue des temps d'apprentissage des enfants. A titre personnel, il opterait pour une mise en place en 2014 tout en préférant le samedi matin.

❑ LES ESSARDS : Christian BUREAU partage l'avis de son collègue de Geay et insiste lui aussi sur les impacts néfastes des réformes successives qui vident l'enseignement de leurs consistants. A titre personnel, il opterait pour 2014 tout en rappelant son intégration dans le RPI.

❑ BEURLAY : A titre personnel Gérard GANDAUBER opterait pour 2015 dans la mesure où 2014 sera « perturbée » par les élections municipales. Au niveau de sa commune les enseignants et les parents sont favorable à une mise en place en 2013. Il est favorable au mercredi matin et appliquera le choix de la CDC pour 2014.

❑ ROMEGOUX : Yves AUBERT rappelle son intégration au sein du RPI tout en se disant favorable pour une mise en place en 2014.

❑ Patrick MACHEFERT se dit favorable pour 2014 au même titre que son conseil municipal et les instituteurs eu égard au manque d'information et de clarté des infos apportées par l'Education Nationale. Il préférerait le samedi matin car l'impact financier serait beaucoup moins important pour les communes.

❑ PONT L'ABBE D'ARNOULT : Didier MAYAU choisira 2014 quel que soit le choix du DASEN. Il considère que « cette réforme sert à masquer l'incompétence de l'Education Nationale ».

❑ CRAZANNES : Gérard GAILLARD considère que le Maire n'est pas compétent pour juger le bien-fondé de cette réforme. Il considère qu'il n'est pas dans la compétence des EPCI de s'occuper du périscolaire comme du péri-éducatif. Il partage le choix de 2014 par rapport au manque de temps pour mettre en place une organisation efficace.

Pour clôturer cette question, Le Président rappelle qu'il reste plusieurs questions en suspens :

✓ Faut-il une délibération du Conseil Municipal ? Même si les textes sont flous, il semble préférable de saisir le Conseil Municipal.

✓ Quid de la position des écoles regroupées en RPI géré par un SIVOS. Qui se positionne ? Le Président du SIVOS ou le Maire de chaque commune ? Si désaccord : qui tranche ? Monsieur RIPOCHE, Education Nationale, n'a pas su apporter de réponse à cette question.

Enfin, Monsieur le Président rappelle les dates des 9 et 31 mars pour transmettre la position de chaque commune. La première au Conseil Général, la deuxième au DASEN sachant qu'il sera très difficile d'obtenir sa dérogation pour une mise en place le samedi matin.

3. MEMORIAL DEPARTEMENTAL.

Monsieur le Président fait part d'un courrier de l'association du Mémorial de la Charente-Maritime des morts pour la France en Algérie – Maroc et Tunisie sur la période 1952-1962 qui a pour objectif d'élever, en partenariat avec les associations d'Anciens Combattants du département, un mémorial départemental dédié aux 256 enfants de Charente-Maritime morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Ce mémorial sera élevé sur la commune de Saint Savinien qui offre le terrain et un environnement paysagé. D'un coût global de 75 792 €uros, il reste 40 000 €uros à récolter. Claude GRADAIVE est chargé de relayer une demande de participation, non chiffrée par l'association, auprès de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire considèrent **qu'il n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes de donner une réponse favorable** à cette demande. Il convient de se rapprocher de chaque commune pour solliciter une éventuelle participation.

4. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2013.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire le tableau des attributions de compensations pour 2013 joint en annexe de leur dossier.

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SPA.

Monsieur le Président précise que notre soutien auprès de la SPA croît cette année avec le rajout des habitants des communes de Balanzac et Nancras.
Pour 2013, il s'établit ainsi : 15 999 habitants X 0,165 € = 2 639,84 €uros.

Adopté à l'unanimité

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION : CHARENTE-MARITIME INITIATIVE.

Monsieur le Président propose de reconduire notre participation au fonds de prêts d'honneur de cette association.
Pour 2013, notre participation est de : 2 500 €uros.
Les membres du Conseil Communautaire demandent à cette association de fournir la liste des entreprises de notre territoire bénéficiaires de son soutien pour 2012.

Adopté à l'unanimité

7. MANDATEMENTS AVANT BUDGETS OM et PRINCIPAL.

Monsieur le Président sollicite d'autoriser les mandatements suivants avant votes des budgets :

Budget Principal :

Article 1328 – Remboursement prêts CAF : 16 240 €uros

Budget OM :

Article 2182 – Publicité BOAMP/JOUE marché camions : 1 076,40 €

Article 2182 – Publicité sud-Ouest marché camions : 512,12 €

Article 2188 – TEMACO Acquisitions conteneurs verre : 15 368,60 €

Article 2188 – CONTENUR Acquisition bacs : 3 570,06 €

Adopté à l'unanimité

8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président sollicite dans le cadre de l'exercice de notre compétence Enfance – Petite Enfance, d'attribuer les subventions suivantes :

Les P'tites Coccinelles : 50 000 €

Les P'tits Cœurs de Saintonge : 50 000 €

Adopté à l'unanimité

VOTE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

9. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION : RECYLUM

Monsieur le Président précise que notre convention conclue pour une durée de 6 ans arrive à son terme au cours du 2^{ème} trimestre 2013. Elle régit la collecte des lampes usagées et les soutiens financiers liés.

Afin d'éviter toute rupture de collecte, il convient de délibérer sur son renouvellement par anticipation.

Adopté à l'unanimité

10. BUDGET ANNEXE ZAC DE LIAUZE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

VOTE COMPTE DE GESTION

Quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire

Adoptés à l'unanimité

11. BUDGET ANNEXE 2013 ZAC DE LIAUZE

Adopté à l'unanimité

12. TARIFS VOIRIE 2013

Monsieur le Président soumet l'approbation des tarifs voirie pour 2013 avec une reconduction des prix de 2012. Il rappelle que le planning d'intervention de TONY CHAINTRIER sera établi par JEAN-CLAUDE GRENON.

Adopté à l'unanimité

13. NOTION INTERET COMMUNAUTAIRE : CHARENTE A VELO.

Monsieur le Président rappelle que l'idée de départ est de réaliser, de créer un axe de circulation douce le long de la Charente d'Angoulême à Rochefort via Cognac.

L'objectif est de mettre en place :

- **Une voie verte** : *route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers*
- Complétée ponctuellement par **une vélo Route** : *itinéraire pour cyclistes de moyenne et longue distance.*

Ce barreau, cet axe « Charente » identifié au niveau national permettra de relier l'Euro Vélo Route (EV 1) qui relie Roscoff à Hendaye soit 8 186 Km à l'Euro Vélo Route (EV 3) qui relie Trondheim en Norvège à Saint Jacques de Compostelle en Galice soit 5 122 Km.

Sébastien POCH et Stéphane MAJEAU ont, en compagnie des Maires des communes concernées par ce cheminement et d'un agent du Conseil Général, effectué une pré-reconnaissance des espaces et des problèmes à résoudre.

Le Conseil Général souhaitant être un partenaire pilote de ce dossier, il convient de confier la réalisation de cette opération d'intérêt communautaire afin de lui confier la maîtrise d'œuvre pour qu'il procède aux acquisitions foncières (très légères) nécessaires. De plus, il prendrait à sa charge une partie du fléchage du parcours.

Afin de ne pas provoquer une modification des statuts (compétence communautaire) imposant une délibération par chaque Conseil Municipal, il convient d'accepter de confier cette maîtrise d'ouvrage au Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES.

- **Avenant Marché OM.** Monsieur le Président précise que suite à la dissolution de la Communauté de Communes des Bassins de Seudre et Arnoult, et à l'intégration des communes de Balanzac et Nancras, il nous revient de suppléer l'ex CDC sur le marché public de collecte des Ordures Ménagères confié à l'entreprise CHEVALIER ENVIRONNEMENT. A cet effet, il convient d'établir 1 avenant pour transférer le donneur d'ordre de la CDC des Bassins de Seudre et Arnoult à la CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge.

Adopté à l'unanimité

- **Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de PLASSAY.** Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que par délibération en date du 13 février 2013, la commune nous sollicite pour une maîtrise d'ouvrage déléguée sur la création d'une station de lavage sur le site des ateliers municipaux. Les travaux s'élèvent à 7 634,62 € HT soit 9 131,01 € TTC.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H 15.

Fait à Saint Porchaire, le 14 mars 2013.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.